

ASSOCIATION DE LA MAIN TENDUE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES

Exercice 2020

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de
l'Association de la Main Tendue, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association de la Main Tendue pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation Zewo, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 21 du Règlement relatif au label de qualité Zewo, sont respectées.

Comtesas + Gerficom SA


Giuseppe Lamicela
Agent fiduciaire diplômé
Réviseur agréé
Agrément n° 110703

Genève, le 18 mars 2021

GL/as/4 ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 330'837.05, compte de résultat, annexe)

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Bilan au 31 décembre 2020 avec comparatif de l'exercice précédent

	<i>Annexe</i>	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		327'886.15	270'457.97
Comptes de régularisation actifs	3	2'950.90	12'088.90
Total de l'Actif circulant		<u>330'837.05</u>	<u>282'546.87</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u><u>330'837.05</u></u>	<u><u>282'546.87</u></u>
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
ENGAGEMENTS A COURT TERME			
Autres dettes à court terme	4	2'027.25	67'167.05
Subventions non dépensées à restituer		3'026.17	288.69
Comptes de régularisation passifs	5	31'032.48	29'504.60
Total des Engagements à court terme		<u>36'085.90</u>	<u>96'960.34</u>
CAPITAL DE L'ORGANISATION	6		
Capital libre		129'077.02	129'077.02
Fonds de régulation		155'543.10	55'543.10
Part de subvention non dépensée		966.41	1'622.96
Résultat de l'exercice		9'164.62	(656.55)
Total Capital de l'organisation		<u>294'751.15</u>	<u>185'586.53</u>
TOTAL DU PASSIF		<u><u>330'837.05</u></u>	<u><u>282'546.87</u></u>

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Compte d'Exploitation au 31 décembre 2020 avec comparatif de l'exercice précédent

	<i>Annexe</i>	2020 CHF	2019 CHF
<u>Produits</u>			
Subvention Etat de Genève		143'093.00	143'093.00
Donations reçues	7	473'104.49	342'681.50
Produits de prestations	8	8'400.00	103'805.00
Total produits d'exploitation		624'597.49	589'579.50
<u>Charges</u>			
Contribution annuelle La Main Tendue CH		(23'808.00)	(23'566.00)
Charges de personnel			
Salaires et charges sociales		(390'583.55)	(388'991.13)
Cours, formations bénévoles		(12'322.80)	(51'339.72)
		(402'906.35)	(440'330.85)
Autres charges d'exploitation			
Frais de fonctionnement	9	(15'324.92)	(23'964.25)
Frais d'administration	10	(7'852.84)	(7'484.62)
Loyers et charges de locaux	11	(33'342.00)	(42'276.55)
Frais de promotion	12	(12'666.10)	(33'845.69)
Frais de collecte de fonds	13	0.00	(35'799.00)
Charges informatiques		(13'878.73)	(7'962.60)
Frais de révision		(3'231.00)	(3'231.00)
		(86'295.59)	(154'563.71)
Total charges d'exploitation		(513'009.94)	(618'460.56)
Résultat d'exploitation		111'587.55	(28'881.06)
Résultat financier		(347.70)	(315.05)
Variation du fonds de régulation	6	(100'000.00)	27'772.00
Produits divers		662.25	571.45
Résultat avant attribution		11'902.10	(852.66)
Dissolution/Constitution provision pour subventions non dépensées à restituer		(2'737.48)	196.11
Résultat de l'exercice		9'164.62	(656.55)

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Annexe relative aux comptes au 31 décembre 2020

1. Informations générales

1.1. Comité de l'Association (Organe)

	<i>Fonction</i>
Henry Morgan	Président
Gilonne Vermeil	Vice-présidente
Olivia Fauchier-Magnan	Trésorière
Philippe Dunant	Membre
Catherine Fauchier-Magnan	Membre
Nicolas Kerguen	Membre
Barbara Kraus Tunik	Membre
Bérengère Porot	Membre
Dominique de Saint-Pierre	Membre
Aurélia Weber	Membre

Les membres du comité n'ont perçu aucune indemnité en 2020.

Organe de révision

Comtesas + Gerficom SA
9, route des Jeunes
1227 Les Acacias

1.2. Tenue de la comptabilité

LO PATRIMONIA S.A.
Rue de Saussure 6
1204 Genève

1.3. Statut fiscal

L'Association est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital pour une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2013 selon lettre de l'AFC du 29.11.2013.

2. Principes comptables

2.1. Général

Les états financiers ont été préparés en accord avec les exigences du Code suisse des Obligations (Art. 957 à 963b CO). Depuis le 1er janvier 2015, les comptes annuels sont établis conformément aux nouvelles dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). En outre, tous les encours à la date de clôture sont pris en considération.

Conformément au point 27 de Swiss GAAP RPC 21, l'association renonce à établir un tableau de flux de trésorerie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

2.2. Monnaie de référence

La comptabilité est tenue en francs suisses.

2.3. Conversion des monnaies étrangères

En 2020, aucune écriture n'a été comptabilisée en monnaies étrangères.

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE
Genève

Annexe relative aux comptes au 31 décembre 2020

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
3. Comptes de régularisation actifs		
Produits à recevoir	0.00	11'250.00
Charges payées d'avance	2'950.90	838.90
	<u>2'950.90</u>	<u>12'088.90</u>
4. Autres dettes à court terme		
Charges sociales	1'953.70	13'487.25
Impôt source	73.55	3'679.80
Fondation de soutien	0.00	50'000.00
	<u>2'027.25</u>	<u>67'167.05</u>
5. Comptes de régularisation passifs		
Don Loterie Romande reçu d'avance	23'000.00	23'000.00
Charges à payer	8'032.48	704.60
Produits reçus d'avance	0.00	5'800.00
	<u>31'032.48</u>	<u>29'504.60</u>
6. Capitaux propres		
Fonds de régulation au 01.01.2020	55'543.10	83'315.10
Attribution	100'000.00	0.00
Dissolution 1/3	0.00	(27'772.00)
	<u>155'543.10</u>	<u>55'543.10</u>
<p>En 2011, l'association a créé un fonds de régulation en vue d'atténuer les conséquences de fluctuations importantes de recettes extraordinaires sur le fonctionnement de l'association.</p>		
Tableau de variation du capital		
Capital libre	130'699.98	130'698.15
Fonds de régulation	155'543.10	55'543.10
Résultat de l'exercice	9'164.62	-656.55
Total du capital de l'organisation au 31.12.2020	<u>295'407.70</u>	<u>185'584.70</u>
7. Donations reçues		
Don des Mairies	19'750.00	8'500.00
Dons personnes morales	286'021.10	225'567.00
Dons personnes physiques	119'333.39	63'114.50
Mandat PILDJ - Grea	25'000.00	22'500.00
Don Loterie Romande	23'000.00	23'000.00
	<u>473'104.49</u>	<u>342'681.50</u>

ASSOCIATION LA MAIN TENDUE

Genève

Annexe relative aux comptes au 31 décembre 2020

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
8. Produits de prestations		
Dons reçus manifestation	0.00	85'555.00
Sponsoring manifestation	0.00	11'100.00
Formation externe	8'400.00	7'150.00
	<u>8'400.00</u>	<u>103'805.00</u>
9. Frais de fonctionnement		
Matériel et mobilier de bureau	6'806.82	6'763.75
Frais de bénévoles et associatifs	2'666.55	7'054.65
Frais d'envoi	987.35	1'584.20
Achat de matériel et catering	4'864.20	8'561.65
	<u>15'324.92</u>	<u>23'964.25</u>
10. Frais d'administration		
Frais de téléphone	7'151.94	6'783.02
Assurance	700.90	701.60
	<u>7'852.84</u>	<u>7'484.62</u>
<p>Les frais de téléphone liés aux postes fixes sont pris en charge en totalité par Swisscom. Ils représentent pour 2020 la somme de CHF 4'909,48.</p>		
11. Loyers et charges de locaux		
Loyers	31'606.20	31'606.20
Eau-électricité	1'735.80	3'259.50
Frais d'aménagement	0.00	7'410.85
	<u>33'342.00</u>	<u>42'276.55</u>
12. Frais de promotion		
Frais de déplacement et représentation	387.00	2'265.00
Frais de graphisme, annonces et impressions	12'279.10	31'580.69
	<u>12'666.10</u>	<u>33'845.69</u>

13. Frais de collecte de fonds

En 2020, compte tenu de la situation, le Comité n'a pas été en mesure d'organiser son événement annuel au profit de l'Association. (Somme récoltée en 2019: CHF 60'856,-).

14. Evaluation des risques

Une évaluation des risques liés à l'activité de l'Association a été réalisée. Cette dernière a été approuvée par le Comité lors de sa séance du 19 janvier 2021.

15. Evénements postérieurs à la date du clôturé

Aucun événement majeur n'est survenu après la date de clôture du bilan.